

cune influence, et, quant à ces contrées, nous en sommes revenus aussi forts qu'au moment où la Chambre a été dissoute. Il y a dans ce fait une situation étrange, une situation que ne peuvent négliger ceux qui, en ce moment, ont la responsabilité de gouverner le pays. Dans ces provinces, l'électorat se recrute parmi les producteurs de blé et les éleveurs. Les habitants de ces territoires, depuis les Grands lacs jusqu'aux montagnes ont, de l'autre côté de la frontière internationale et pour ainsi dire à leurs portes, un marché où le blé donne à l'heure qu'il est environ dix cents de plus par boisseau que chez nous.

M. STAPLES: Le très honorable député me permettra-t-il une question?

Quelques VOIX. A l'ordre! Asseyez-vous!

M. STAPLES: Quelle différence y avait-il dans les prix quatre jours ou plutôt quatre semaines avant le 21 septembre?

Sir WILFRID LAURIER: Mon honorable ami (M. Staples) sait, probablement mieux que moi, que, dans les douze mois de l'année, la différence, un jour portant l'autre, est de 8 à 12 cents en faveur du marché américain. L'éleveur canadien n'a pas en ce moment d'autre marché que le marché anglais. Ce marché lui est ouvert, mais il est entravé par un embargo contre lequel nous avons à mainte et mainte reprise protesté, mais inutilement.

Ces hommes avaient les yeux sur le marché américain; il leur est refusé par la présente administration. Que va-t-on faire pour eux? Vont-ils se croiser les bras et se déclarer satisfaits? Cela ne serait pas dans la nature des choses. Ils souffrent—et il est tout naturel qu'il en soit ainsi—ils souffrent, et ont le sentiment d'avoir été injustement traités. Lisez les journaux de l'Ouest, et vous ne pourriez douter de l'existence de ce sentiment. Plus que cela, vous trouverez dans ces mêmes journaux l'indication d'un autre sentiment qui, de jour en jour, s'accroît parmi eux, à savoir que, dans l'attitude prise par le présent Gouvernement, les intérêts de l'Ouest ont été sacrifiés aux intérêts de l'Est. Il y a là un danger beaucoup plus grave, beaucoup plus à redouter que la vaine et illusoire idée d'annexion. Rien ne saurait être plus nuisible à notre vie nationale que d'entretenir entre l'Est et l'Ouest le sentiment que je viens de signaler à l'attention de mon honorable ami.

Je ne demande pas une réponse aujourd'hui; il ne serait pas raisonnable d'exiger du Gouvernement qu'il soit prêt à offrir une politique nouvelle. Mais le ministère devrait, avant peu, être prêt à régler cette situation et à dédommager les populations de l'Ouest de ce qu'elles perdent par le rejet d'une convention d'où elles attendaient de si grands avantages.

Sir WILFRID LAURIER.

Il y a encore une autre question dans l'air, question qui a été mentionnée aujourd'hui même par celui qui a appuyé l'adresse: je veux parler de la marine.

Et quant à la question de la marine, le discours du Trône la passe sous silence. Le 29 mars 1909, cette Chambre affirmait d'une seule voix la proposition suivante:

La Chambre se rend pleinement compte du devoir qui incombe à la nation canadienne, au fur et à mesure de l'accroissement de sa population et de ses richesses, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale.

La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire tendant à favoriser l'organisation d'un service naval canadien.

En conformité des dispositions de cette résolution nous présentâmes à la Chambre, au cours de la session suivante, après consultation avec l'amirauté, une mesure législative en ce sens, mesure que l'opposition du jour jugea insuffisante. Non pas qu'elle repoussât le principe dont s'inspirait cette mesure mais c'est qu'à son avis, elle était insuffisante. Et à cet égard je ne saurais apporter de meilleur témoignage que le texte même de la résolution proposée par le chef de l'opposition du jour (M. Borden). Il proposa l'amendement que voici:

Les propositions du Gouvernement ne sont pas en harmonie avec les recommandations de l'amirauté, et, comme elles confèrent au Gouvernement la faculté d'empêcher les forces navales du Canada d'agir conjointement avec celles de l'empire en temps de guerre, elles ne sont pas judicieuses et présentent des dangers.

Qu'aucun projet de cette nature ne saurait être accepté, avec sincérité, à moins qu'il n'assure l'unité d'organisation et d'action sans laquelle il ne peut exister de coopération effective dans les efforts communs pour la défense de l'empire.

Que, tout en rendant nécessaire une dépense considérable pour frais de construction et d'entretien, ce projet n'apportera à l'empire aucune aide immédiate ou efficace et ne produira pas de résultats adéquats ou satisfaisants pour le Canada.

Que l'on ne devrait s'engager à l'adoption d'aucun projet d'un caractère permanent et entraînant des dépenses futures considérables, avant qu'il ait été soumis au peuple et en ait reçu l'approbation.

Qu'en attendant, le meilleur moyen de satisfaire au devoir immédiat du Canada, et de venir en aide aux nécessités imminentes de l'empire, est de mettre sans délai à la disposition des autorités impériales, à titre de contribution volontaire et loyale de la part du peuple canadien, une somme suffisante pour acheter ou construire deux bâtiments de guerre ou cuirassés du type "Dreadnaught" le plus moderne, laissant à l'amirauté pleine latitude de dépenser cette somme à tels moments et pour tels objets de défense navale qui, à son avis, pourront le mieux contribuer à fortifier l'union de l'empire ainsi qu'en assurer la paix et la sécurité.

Cet amendement définit l'attitude du Gouvernement actuel sur la question. Notre